

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2009-2010

21 SEPTEMBRE 2010

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

VISANT AU SOUTIEN DE LA CANDIDATURE DE LIÈGE POUR L'ORGANISATION DE
L'EXPOSITION INTERNATIONALE EN 2017 À LIÈGE
DÉPOSÉE PAR **MME CHRISTINE DEFRAIGNE.**

TABLE DES MATIÈRES

PROPOSITION DE RÉOLUTION VISANT AU SOUTIEN DE LA CANDIDATURE DE LIÈGE POUR L'ORGANISATION DE L'EXPOSITION INTERNATIONALE EN 2017 À LIÈGE	3
--	---

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

VISANT AU SOUTIEN DE LA CANDIDATURE DE LIÈGE POUR L'ORGANISATION DE L'EXPOSITION INTERNATIONALE EN 2017 À LIÈGE

Le Parlement de la Communauté française,

Considérant la localisation de la Ville de Liège, implantée au cœur de l'Europe, à l'extrémité orientale de la Belgique ;

Considérant qu'au fil des ans, Liège a pu tirer parti de sa localisation stratégique en développant une infrastructure de haut niveau pour les transports routiers, fluviaux, aériens et ferroviaires ;

Considérant qu'aujourd'hui le dynamisme économique de la Ville de Liège se conjugue au futur avec des secteurs comme les technologies de l'information et de la communication, l'aérospatial, la biotechnologie, les technologies médicales, les technologies vertes, la logistique... ;

Considérant l'authenticité de Liège, sa localisation, son dynamisme économique et son histoire qui sont autant d'atouts qui en font une ville à vivre, qui a autant à offrir qu'à découvrir ;

Considérant la décision à l'unanimité du Conseil communal de Liège du 14 décembre 2009 de poser sa candidature pour l'organisation de l'Exposition Internationale de 2017 ;

Considérant que cette décision a été accueillie avec beaucoup d'enthousiasme par l'ensemble des forces vives et que Liège a déjà reçu le soutien de la province de Liège ;

Considérant que la Région Wallonne, sollicitée par la Ville pour un soutien aux infrastructures à développer, a quant à elle adopté le point lors du Gouvernement du 22 décembre 2009 ;

Considérant le Kern du Gouvernement fédéral qui s'est prononcé, le 24 mars 2010, en faveur de la candidature ;

Considérant que la Région wallonne apportera 3.750.000 euros (à répartir sur les exercices 2010, 2011 et 2012) ;

Considérant que l'Exposition Internationale, d'une durée de 3 mois, devrait attirer près de 8 millions de visiteurs, soit une moyenne de 80.000 visiteurs par jours ;

Considérant que les principaux acteurs du projet, la Région wallonne, le Groupement de redéploiement économique du Pays de Liège et l'Université de Liège viennent de constituer la société coopérative « Liège Expo 2017 » dont l'ob-

jectif est de coordonner et de réaliser toutes les étapes nécessaires au dépôt, par l'Etat fédéral, de la candidature de la Ville de Liège à l'organisation d'une Exposition internationale reconnue par le Bureau International des Expositions en 2017 ;

Considérant que le dossier sera officiellement déposé au BIE dans le courant du premier semestre 2011 ;

Considérant que les 156 états membres se prononceront en novembre 2012 ;

Vu que le 17 mai 2010, Monsieur le Ministre des Pouvoirs Locaux, de la Ville et du Tourisme du Gouvernement wallon déclarait « ni mon administration, en l'occurrence le Commissariat général du Tourisme, ni moi-même n'avons été directement sollicités à ce jour » ;

Vu que le 29 mars 2010, Madame le Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Egalité des chances du Gouvernement de la Communauté française déclarait « Bien qu'à ce stade, la Communauté n'ait pas encore été formellement sollicitée, la Ville a informé mon cabinet de ces procédures et de l'évolution du dossier. La Communauté française sera cependant bientôt approchée car le bourgmestre de Liège a fait part de sa volonté de rencontrer, sans délai, toutes les autorités susceptibles de participer au pilotage de la candidature. ».

Vu que, lors de la semaine Wallonie-Bruxelles du 21 au 25 juin 2010, à l'Exposition Universelle de Shanghai, la brochure de présentation de la candidature de Liège pour l'organisation de l'Exposition internationale de 2017 ne comptait toujours pas la Communauté française comme partenaire.

Vu que l'Etat fédéral, la Région wallonne, la Ville de Liège, la Province de Liège, l'Université de Liège, l'Union Wallonne des Entreprises, la FGTB et la CSC sont d'ores et déjà partenaires du projet ;

Vu la thématique choisie : « Inventer un mode de vie durable grâce à la créativité de l'Homme » ;

Vu l'étude commanditée par la Ville de Liège et le Groupe de Redéploiement économique liégeois (GRE), réalisée par le consultant Better Life Consult et selon laquelle la valeur ajoutée totale sur le territoire liégeois pendant l'opération serait

de l'ordre de 620 millions d'euros (retombées directes et indirectes - chiffres qui proviennent du bilan d'autres expositions internationales comme celle de Saragosse) ;

Vu cette même étude selon laquelle l'exposition impliquerait la création de 3 à 5.000 emplois directs ou indirects ;

Vu les déclarations politiques suivantes :

- Monsieur Demeyer, Bourgmestre de Liège :
« Cet événement est vu comme un point d'orgue et une manière de développer encore Liège et aussi de l'inscrire sur la carte du monde » (La Libre 16 décembre 2009).
- Madame Honnay, chef de projet au GRE :
« L'expo sera un modèle de développement durable. Elle serait un point d'orgue d'envergure mondiale à la stratégie de reconversion économique et urbaine de la région liégeoise. » (Le Soir 25 juin 2010).
- Monsieur Rentier, recteur de l'ULg : « Une exposition Internationale à Liège : une opportunité unique pour la Ville et son Université » (Brochure de présentation de l'Expo Internationale 9 mars 2010).

Demande au Gouvernement de la Communauté française,

- 1° de prendre des contacts avec les autorités communales liégeoises afin de voir pourquoi la Communauté française n'est pas partenaire du projet et, le cas échéant, d'établir les démarches permettant de le devenir ;
- 2° de réaffirmer son soutien total et unanime à la candidature de Liège pour l'organisation de l'Exposition internationale de 2017 ;
- 3° d'aider les autorités communales, lorsque celles-ci le souhaiteront, dans l'élaboration de la candidature liégeoise ;
- 4° de prendre les contacts et les décisions qui s'avèreront nécessaires et pertinentes dans le cadre de cette candidature ;
- 5° d'actionner, par l'intermédiaire du Ministre Président, qui a les Relations Internationales dans ses compétences, les leviers internationaux qu'il jugera utiles et opportuns.

Chr. DEFRAIGNE